

BULLETIN PARIS-OUEST

C'est calme !

Ouaouh, c'est calme à Paris-Ouest! On se croirait un mois d'août à Paris. Ca fait un moment qu'on n'a plus d'annonce fracassante de plans qui vont casser la baraque, d'opérations qui vont faire trembler le commerce souterrain. Même les arrivées du SMS se font plus discrètes et ne donnent plus l'occasion à des levées en masse d'agents à quatre heures du matin. Au point de mettre en péril l'existence même de notre bulletin syndical, dont l'attrait principal résidait jusqu'alors dans les potins et les bons mots de notre hiérarchie. Car là encore, c'est bof: en pause les démonstrations de cynisme, fermée la chasse aux ID. Et pour cause me direz vous! C'est vrai que si c'est calme en local, le feu se propage dans toute la France suite au refus des Douaniers d'accepter de se faire tondre. Car le DG aussi aime mordre à belles dents dans les droits des agents: ce n'est pas le chef pour rien! Du coup, il est grand temps de finaliser ce modeste bulletin local, cette période paradoxalement creuse pour Paris-Far-Ouest étant l'occasion d'élargir notre propos en abordant des sujets plus larges comme le CT interrégional ou le CHSCT et brosser l'activité du début de l'année.

-activité régionale

page 1

-activité interrégionale

page 2

-le SNAD intègre le CHSCT 78

Intersyndicale DR, motards et Surveillance en général

Il n'est pas ici besoin de s'apesantir sur l'intersyndicale DR du 19 décembre. Le compte rendu en a été largement diffusé. Il s'agit par contre de faire un *mea culpa*. En effet, il ressort de l'entrevue que monsieur le Directeur régional éprouve de manière chronique des difficultés à comprendre les propos du Secrétaire régional de la CGT. En effet, il a à plusieurs reprises ponctué l'intervention de ce dernier d'un "je ne comprends pas ce que vous dites!" ou d'un "c'est la troisième fois que vous me dites des choses que je ne comprends ab-so-lu-ment pas!". Don acte. Le Secrétaire régional fera désormais un effort de clarté à l'oral. Et comme jusqu'à présent personne ne s'est encore plaint de "ne pas comprendre" le contenu du bulletin, nous nous attacherons à l'employer comme un outil privilégié du dialogue social. Quant à la notion de "contrat de confiance" entre les agents et le

LA DIRECTION REGIONALE

Directeur développée par ce dernier, la CGT ne s'apesantira pas puisqu'elle considère que les agents ne sont pas des vendeurs Darty et que le seul contrat moral qui vaille est celui qui lie ces agents aux citoyens.

Suite à l'intersyndicale, des solutions ont été trouvées par la DR aux problèmes posés. Cerise sur le gâteau, **la punition collective infligée au groupe motard** a été levée, dicit monsieur le Divisionnaire. C'est la *glasnost* !

Coopération interrégionale

On ne résistera pas à ajouter une petite bafouille sur les problèmes d'ascenseur à la DG. Juste pour dire la réussite de la mobilisation du 2 mai devant et dans la Direction générale des agents de Paris, Paris-Est et Paris-Ouest. Et tant pis pour ceux qui, nombreux chez nous, considèrent qu'il ne sert à rien d'agir, que c'est trop tard, que tant pis les ID. Il leur reste les journées pour garde d'enfant malade, déménagement, des logements alpag, tout ça. Pour l'instant...

Groupe de Travail Surveillance

Le 2 mai devait se tenir le troisième groupe de travail Surveillance à la Direction Interrégionale. Celui-ci a été reporté pour cause de tangage de la Douane. De notre côté nous sommes prêts: deux agents de la Surveillance de Paris-Ouest et un de Paris-Est seront présents pour la CGT, alors que le coeur du sujet sera cette fois les brigades exerçant du contrôle dynamique. Tout ce qui concerne l'activité des services pourra être abordé, que cela soit inscrit à l'ordre du jour par l'Administration ou fasse l'objet de questions préalables posées par les organisations syndicales. Dès lors il sera intéressant de poser sur la table tous les problèmes rencontrés à Paris-Ouest. Les questions et avis des adhérents sont les bienvenus, nous ne manquerons pas de les transmettre.

ACTIVITE INTERREGIONALE

Comité Technique de la Direction Interrégionale

Les adhérents auront reçu le compte rendu exhaustif du CTDI du 31 janvier dernier.

-effectifs: Le nouveau PAE (plafond autorisé d'emplois) de la Direction interrégionale pour 2012 était le point important de ce premier CT. Sans surprise tant la saignée se généralise, il a baissé : - 20 postes en OP/CO sur la DI, +1 en SU, cette dernière hausse cachant une situation précaire: les effectifs montent à la BSTIM en raison des JO de Londres cet été et s'érodent ailleurs (cf. infra); qu'en sera-t-il l'année prochaine, et le basculement sera-t-il inverse dans le cas où l'activité de la BSTIM est jugée en baisse, rien n'est moins sûr. Concernant Paris Ouest, le PAE est resté stable... pour les opérations commerciales, lesquelles se voient épargnées "pour leurs bons résultats" (épargnées mais quand même pas renforcées, faut pas pousser quand même). En Surveillance, le problème est différent et la baisse pour Paris Ouest est de 3 agents en Effectifs Réels. Dixit notre Divisionnaire, c'est mieux que ce que cela aurait pu être et c'est du aux résultats de la DRPO, les meilleurs de la DI. Rappelons donc pour mémoire l'évolution des Emplois de Référence pour les autres DR: Paris: -2, Paris Est: -2, DI: -2 et Orly: -1. Les chiffres parlent d'eux mêmes...

-Horaires du bureau de Gennevilliers: Le Directeur interrégional a dit ne pas voir ce qui pourrait empêcher ce changement. Il a salué la qualité du document que les agents avaient élaboré pour avancer leur demande de modification d'horaire. Un bon point

donc puisque la situation semblait bloquée au niveau de la DR, ou les réponses à nos questions se faisaient du bout des lèvres et où le dossier avait pris un retard considérable. Le DI a dit envisager un groupe de travail sur ce point. Le problème c'est que l'on n'a encore rien vu venir. Il va donc falloir lui rappeler que le temps presse désormais, les agents ayant fait preuve de beaucoup de patience dans ce dossier.

-locaux de Val de Seine: nous avons rappelé qu'avec près de la moitié des 12m² par agent recommandés par l'administration, la brigade de Val de Seine était trop petite. La Direction interrégionale n'a pas de solution à apporter et signale qu'un éventuel agrandissement de la brigade n'est pas à l'ordre du jour, ni par location d'un local annexe, ni par installation d'un algéco. La DI n'a pas de piste nouvelle pour trouver un palliatif. L'idée des vestiaires chauffants est abandonnée. Sinon, rien à l'horizon.

Au niveau de la Direction interrégionale

Aviseurs. Monsieur le Directeur interrégional semble particulièrement préoccupé par le problème du renseignement, dont il pense qu'il pourrait être développé au niveau de DR. Le nombre d'aviseurs, comme le souci des agents mutant avec leurs contacts est préoccupant. Est donc envisagé une réflexion sur ce thème. Nous avons rappelé que l'on se heurtait là aux limites de la politique des objectifs: le renseignement n'étant pas valorisé tant qu'il n'a pas abouti à un résultat probant, les agents s'en détournent instinctivement.

Formation professionnelle DI

La Direction interrégionale a fait un point d'information très clair sur les formations qu'elle organise.

La formation sur la discrimination est obligatoire. Ceux des agents qui ne l'auraient pas suivie durant la première session seront donc invités à nouveau à le faire. La participation des agents SU a été spécialement faible, nous avons indiqué les difficultés pratiques rencontrées dans le cadre des vacances pour suivre une "e-formation" d'une demi-heure, cela pouvant bloquer une équipe.

Conduite: la DI est ouverte à des formations de conduite pour les agents SU mais attend de connaître le contenu de la formation diligentée par la DG.

Renseignement toujours, qui a décidé le vent en poupe: une formation relative au traitement des avis est prévue.

Nous avons redemandé des formations de langue, de bureautique pour les grands débutants.

pour qu'une formation soit inscrite au PIF (Plan Interrégional de formation), il faut qu'elle ait été sollicitée par des agents d'au moins deux Directions régionales.

Ces demandes sont faites au moment de l'entretien d'évaluation, de manière détaillée, ce qui doit permettre à la hiérarchie de faire remonter le nombre de demandes, le type de public, le détail de la demande (généraliste ou pointu, etc.)

Petit rappel: Le CHS devient CHSCT: Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

A l'occasion de ce changement, le découpage territorial des CHSCT pour la Douane a fortement évolué: c'est **désormais le CHSCT 78**, département de la Direction, qui devient **compétent pour l'ensemble de la Direction de Paris-Ouest**.

Le CHS est un organisme ministériel, c'est à dire qu'il officie pour toutes les administrations dépendant de notre ministère situées dans les Yvelines, soit les Finances Publiques, l'INSEE, le Cadastre, ainsi que la Douane (avec la spécificité de traiter pour nous toute la DR).

LA CGT ayant obtenu 2 sièges au nouveau CHSCT78, notre syndicat a décidé que l'un des sièges serait occupé par un agent des Impôts et l'autre par un Douanier, afin de pouvoir mieux prendre en compte la spécificité de notre administration.

Il y aura donc désormais, outre l'ACMO de la Douane côté administration, un représentant CGT du personnel douanier qui siègera au CHSCT. Ainsi, à la rengaine consistant à dire que le CHS privilégie les Impôts et le Trésor parce qu'ils ont plus d'agents et donc plus de poids, nous répondons que nous allons justement siéger pour faire entendre notre voix, mais qu'il ne s'agira pas de faire du lobbying pour notre administration. En l'occurrence, nous tacherons de faire remonter précisément les besoins des agents et d'explicitier notre fonctionnement.

CONCRETEMENT:

LE CHSCT met en place des groupes de travail qui servent à préparer les séances plénières, séances où sont votées les "actions" proposées par chaque administration.

Lors des groupes de travail comme lors de la séance plénière du 5 mars, plusieurs points ont été abordés :

-la CGT a demandé pourquoi l'**exercice incendie** annuel obligatoire n'avait pas eu lieu pour la brigade de VDS en 2011, ainsi que pour la DR (2 par an prévus) alors qu'ils étaient prévus pour septembre ou octobre de cette même année. L'Administration prend acte et nous signifie qu'ils seront organisés en 2012.

-relativement aux exercices incendie, nous avons demandé également s'il existait un **protocole** à suivre en cas d'évacuation d'un ou plusieurs infracteurs (notamment concernant le menottage). Par la même, nous avons demandé si par hasard il y avait des consignes particulières relativement à l'armement, à l'argent et aux

stupéfiants.

La question a été transmise à monsieur le Directeur de Paris-Ouest, qui a répondu sur le second et troisième point que la Douane "*privilégie la préservation des personnes et non celle des biens*". Et d'ajouter: "*Il a d'ailleurs été observé lors de l'exercice organisé au mois de décembre 2010 au siège de l'unité de Val-de-Seine, qui avait montré de nombreux dysfonctionnement dans l'application des règles rappelées supra, aucun agent ne s'est préoccupé un seul instant des marchandises de fraude, de l'armement et des échantillons de stupéfiants détenus dans un coffre par le maître de chien pour l'entraînement de l'auxiliaire canin.*"

L'Administration salue ici, à sa

façon, le bon sens des agents.

Par ailleurs, les "*nombreux dysfonctionnements*" rendent plus urgente encore la tenue de l'exercice oublié en 2011.

Concernant le menottage, ou non, des infracteurs, la réponse est qu'"*Il va donc sans dire que si une personne placée en retenue douanière, qu'elle soit entravée ou non, se trouve dans les locaux au moment d'un exercice ou d'une évacuation réelle suite à un départ de feu elle sera prise en charge sous la surveillance constante du service et évacuée comme les autres*"; ce qui ne dit pas que l'on doit entraver l'infracteur évacué, mais ne dit pas non plus qu'on ne doit pas le faire. Cela laisse entendre qu'on évacue la personne telle quelle. Bref, cela ne répond pas à la question.

Les représentants du SNAD CGT au CHSCT78:

- Corinne CLEMENT (titulaire, DDFIP)
- Valérie DAVID (supp., DDFIP)
- Pierre ANDRE (titulaire, Douane)
- Jennifer MOREAU (supp., Douane)

-notre syndicat a demandé au CHSCT l'achat de **lits picot** pour les brigades, ce afin de permettre aux agents de se reposer, même après validation du rapport, en cas de prolongation de service avant de rentrer chez eux (voire en fin de service de nuit tout simplement quand on a un coup de mou). Le risque d'accidents travail-domicile en serait réduit d'autant.

L'ACMO de la Douane nous a indiqué que monsieur le Directeur **s'y opposait totalement** car il ne voulait pas "*officialiser l'achat de lits*". Sans doute a-t-il peur que nous piquions des roupillons pendant le service... ou d'orgies romaines; on ne sait. Dès lors, bien que le CHSCT ne soit pas opposé à cette mesure, elle est bloquée par notre administration au niveau local!

Cette requête sera donc transmise aux représentants CGT en CHS Ministériel puisqu'il semble que le seul moyen d'être entendu par notre administration soit d'en faire une règle nationale.

-a été abordé également le problème des pneus hiver que la Douane refuse de payer car "trop chers".

-enfin, le problème des **formations conduite** a été clarifié: si le CHSCT 78 s'est pour l'instant refusé à financer des formations de conduite "extrême", c'est que celles-ci incombent à la Douane puisqu'elles sont envisagées dans le cadre d'un savoir-faire technique spécifique à une tâche spécifique. Cela est cohérent et met notre administration devant ses responsabilités; rappelons que nous avons obtenu lors du dernier GT Free Flow à la DG que 3000 formations conduites spécifiques soient payées par la Douane en 2012.

Nous avons cependant rappelé que

les agents de la surveillance de Paris-Ouest assumaient de plus en plus d'heures de conduite durant leur vacances, dans des conditions climatiques souvent difficiles et que notre Direction avait pour particularité d'accueillir beaucoup de jeunes agents, parfois peu expérimentés en conduite. Nous demandons donc des formations réellement préventives pour les agents qui le souhaitent. Nous avons également demandé que les stages soient ouverts aux agents OP/CO, là encore en fonction des temps de conduite des agents; et que les stages soient mixtes, l'occasion d'échanger entre agents des deux branches étant trop rares.

De nombreux autres sujets seront à aborder ultérieurement, tant au niveau des formations que de celui des risques ou de matériel à acheter. Au fait, ou est-on des sacs-glacière que la DR avait prévu d'acheter pour les véhicules sur notre proposition il y a plusieurs années? Et une proposition d'action à faire auprès du CHSCT,

Bref, vous aurez compris que le CHSCT est une instance particulièrement indiquée pour faire remonter quantité de problèmes. Outre les crédits qui peuvent s'y voter, le CHSCT a également un rôle d'expertise important, et répond aux sollicitations des agents. Il ne faut donc pas hésiter à formuler des remarques lorsque quelque chose ne va pas.

Deux moyens d'exprimer ses remarques:

Le **Document Unique** recense tous les risques inhérents à chaque emploi et leur niveau de dangerosité. Il est l'émanation de la **consultation de chaque agent**. Dès lors, il est important de s'exprimer dans ce cadre. Question: qui a été consulté en 2011? et en 2010? et...

Le **Cahier Hygiène et Sécurité**, d'accès libre, peut être annoté par tous sur l'ensemble des problèmes rencontrés. Il est repris par le CHSCT qui se charge d'analyser le problème éventuel et veille à son règlement par l'administration.

Nous demanderons également à intervalles réguliers aux adhérents s'ils ont des doléances à faire remonter en groupes de travail.